



OPÉRATION PYPYRUS

L'espoir

Eric Roset ©

Avec l'opération Papyrus, plusieurs milliers de travailleurs-euses sans statut légal ont retrouvé l'espoir d'une régularisation. Le fruit de 15 ans de lutte où le SIT a été en première ligne.

Sans-papiers • Le 21 février, les autorités cantonales et fédérales ont rendu public l'opération Papyrus, destinée à régulariser des centaines, voire des milliers de sans-papiers à Genève. Une avancée majeure et un immense espoir pour ces travailleurs-euses, après 15 années de lutte pour sortir de l'ombre.

Ce résultat est le fruit du courage et de la détermination des centaines de travailleurs-euses sans statut légal qui ont participé à la première Assemblée des sans-papiers en 2003, puis en 2004 et en 2010. C'est également le fruit de la solidarité interprofessionnelle, de la contribution de chaque membre du SIT, qui a

permis au syndicat de tenir des permanences ouvertes aux sans-papiers depuis 15 ans, de les organiser collectivement, de prendre leur défense individuellement, et de mener un intense travail de persuasion de négociation auprès des autorités. Un travail mené unitairement au sein du Collectif de soutien aux sans-papiers, en collaboration étroite avec le CCSI et le CSP. Sans cet engagement au quotidien, l'opération Papyrus n'aurait sans doute jamais pu voir le jour.

Cette solidarité donne aujourd'hui à des milliers des travailleuses et travailleurs de l'économie domestique, de la restauration, de la construction

et d'autres secteurs encore, un espoir concret d'une vie meilleure, sans la peur permanente d'être expulsé-e-s, l'espoir de pouvoir accéder comme tout un-e chacun-e aux assurances sociales, de pouvoir mieux se défendre contre les abus patronaux. Elle donne à leurs enfants l'espoir de pouvoir partir en voyage d'étude avec leurs camarades sans craindre de passer la douane, d'accéder véritablement à un apprentissage pour ceux-elles qui le souhaitent, ou tout simplement de se construire un avenir hors de la clandestinité.

> PAGES 8, 9, 16

LIGNE ROUGE FRANCHIE À BERNE : NON À PV2020

Le parlement fédéral a voté le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le référendum s'organise.

4

LES PUISSANCES ÉCONOMIQUES GIFLÉES

La victoire populaire contre la RIE3 est un événement politique. La population n'a pas voulu avaler la couleuvre de milliards passant des collectivités publiques aux actionnaires.

5

VERS UNE NOUVELLE CCT DANS LE SECTEUR DES PARCS & JARDINS

Travailleurs et patrons genevois se rencontrent depuis le début de l'année pour négocier une nouvelle convention collective de travail dès le 1^{er} janvier 2018.

10

RÉÉVALUATIONS DE FONCTIONS : LE CONSEIL D'ÉTAT EN ROUE LIBRE

Alors que le Conseil d'Etat a rompu les négociations sur SCORE, le tribunal administratif vient de faire sauter le verrou du blocage des réévaluations de fonctions.

11

PORTRAIT

Entretien avec Ana Paula Ferraz, militante de l'aide à domicile et nouvelle vice-présidente du SIT.

13

Billet de la présidence

Les bureaux du rez-de-chaussée sont tous occupés. Il y a un couple qui questionne avec intérêt la secrétaire syndicale de l'économie domestique qui lui explique le contenu de la documentation Papyrus qu'elle a disposé sur la table. « Et si ma femme a un employeur qui ne veut pas remplir le formulaire, ça pose problème ? ». Sa femme acquiesce de la tête, en l'interrogeant du regard. « Non, vous pouvez remplir l'autre formulaire, tenez, regardez, celui-ci ». Une militante discute en espagnol avec une jeune femme et sa mère: « Si miren, aquí lo importante es tener una prueba de su estadia en Ginebra en el año 2015, esto le falta »*.

Les permanences Papyrus du SIT sont ouvertes depuis le lundi 6 mars, assurées par des secrétaires syndicaux-ales chevronné-e-s, au fait de cette thématique qu'ils et elles traitent depuis plus de 15 ans, ainsi que par des militant-e-s bénévoles ancien-ne-s et nouveaux-elles qui se sont joint au mouvement d'espoir créé par cet important projet négocié dans l'ombre depuis 6 ans.

« Un travail, un permis ! » ou « En finir avec l'hypocrisie ! » affichaient nos banderoles dans la salle du Palladium, le 28 février dernier, lors de la dernière assemblée des sans-papiers, organisée par le Collectif de soutien aux sans-papiers. Environ 1500 personnes dedans et 500 autres dehors, serrées dans l'étroite rue de la Coulouvrenière. Un secrétaire de notre syndicat, au mégaphone grésillant, rappelait les jalons de ce processus et les critères maintenant objectivables pour la régularisation d'une personne ou d'une famille sans statut légal. Il y avait là des enfants, des bébés dans des poussettes, des travailleuses et travailleurs de l'ombre et des couples improbables tels que cette dame distinguée traduisant en anglais à une jeune fille asiatique qui l'accompagnait, certainement œuvrant dans l'économie domestique ou même chez elle...

Dans des secteurs économiques dont les rapports de force imposent des conditions travail précaires au détriment des vulnérables, un tel projet éclaire d'un jour nouveau, digne et solidaire, des lendemains meilleurs.

* « Oui, regardez, ici ce qui est important est d'apporter la preuve de votre séjour en 2015, ça vous manque. »

Diego Cabeza



SOMMAIRE

EDITO

Un mois de février marqué d'une pierre blanche **p3**

ACTUALITÉS

Ligne rouge franchie à Berne: NON à PV2020 **p4**

Les puissances économiques giflées **p5**

Juges Prud'hommes: bientôt les élections **p6**

Institutions, CGAS et Juristes progressistes débattent de l'impunité patronale **p6**

Une étude de l'OIT confirme qu'il faut légiférer **p7**

DOSSIER

Un espoir pour des milliers de travailleuses et travailleurs sans statut légal **p8**
15 ans de lutte aux côtés des sans-papiers **p9**

SECTEURS

Les travailleurs se mobilisent pour une nouvelle convention collective **p10**
Pétition pour améliorer les remplacements **p10**
Réévaluations de fonctions: le Conseil d'Etat en roue libre **p11**
Licenciement collectif chez Walo **p11**

ÉGALITÉ

Retraite à 65 ans pour les femmes, c'est non ! **p12**
« Qu'on nous garantisse d'abord l'égalité, la fin des violences et des places en crèches pour nos enfants » **p12**

ENTRETIEN

Le syndicat, ma passion ! **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Assemblée d'information sur l'opération Papyrus **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30
sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, Nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30
mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleuses-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h
jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20
permanence impôt à la source
mercredi de 15 h à 18 h au 4^e étage

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage
+41 (0) 22 818 03 33
tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Un mois de février marqué d'une pierre blanche

On ne l'oubliera pas de sitôt, ce mois de février 2017. Il commença par une gifle monumentale à l'arrogance patronale. Le dimanche 12 février, près de 60 % des votant-e-s refusent la 3^e réforme de l'imposition des bénéfices des entreprises (RIE3). Une réforme scandaleuse, l'arnaque du siècle qui aurait permis aux entreprises de soustraire à l'impôt jusqu'à 80 % de leurs bénéfices. Une réforme qui aurait plombé durablement et à hauteur de trois milliards au minimum et par an les finances publiques, un hold-up gigantesque qui aurait donné un formidable coup d'accélérateur aux politiques d'austérité menée par la droite déjà depuis de trop nombreuses années. Une casse sociale qui aurait enfoncé les travailleurs et travailleuses précaires dans encore plus de précarité, qui aurait accru l'insécurité sociale pour l'ensemble des salarié-e-s, et par là même aurait renforcé d'un coup le rapport de force patronal dans les relations de travail et sur le marché de l'emploi. Le « Grand soir patronal », que la droite patronale croyait facilement acquis il n'y a pas six mois, n'a pas eu lieu, et les bouteilles de champagne, commandées depuis trop longue date, sont restées fermées (sauf les nôtres).

« Il ne suffit plus d'évoquer les pertes d'emplois, il faut pouvoir les expliquer », commentait cette droite vaincue au soir du 12 février. Certes, sauf que si elle n'a pas été capable de l'expliquer durant la campagne, ce n'est pas faute de moyens (les partisan-ne-s de la réforme ont dépensé plus de 7 millions de francs dans la campagne, contre moins d'un million pour les opposant-e-s), c'est faute d'arguments: il arrive un moment où les mensonges et les contre-vérités sont si énormes qu'ils ne sont plus crédibles. Il arrive également un moment où les menaces et le chantage suscitent la révolte: « Cette fois je dis NON, trop c'est trop, je

ne leur céderai pas », entendait-on de plus en plus souvent dans la rue durant les dernières semaines de campagne. Un NON salubre, qu'il s'agira de capitaliser pour résister à la prochaine vague, et pour poursuivre la lutte pour moins d'inégalités.

Puis vint le 21 février. Juste après la conférence de presse du Département de la sécurité et de l'économie et du Secrétariat d'Etat aux migrations, le SIT annonçait, aux côtés de nos camarades du groupe d'expert-e-s, les tenants et aboutissants de l'opération Papyrus: après 6 années de négociations intenses et 15 ans de lutte aux côtés des travailleurs-euses sans statut légal, nous avons obtenu un assouplissement et une objectivation des critères de régularisation des sans-papiers. Ce n'est pas la satisfaction de notre revendication fondamentale « un travail = un permis » sans autres formes de conditions, revendication qui reste entière. Mais cela devrait permettre à des centaines, voire des milliers de travailleurs-euses

Un espoir et une victoire qui n'ont pas de prix

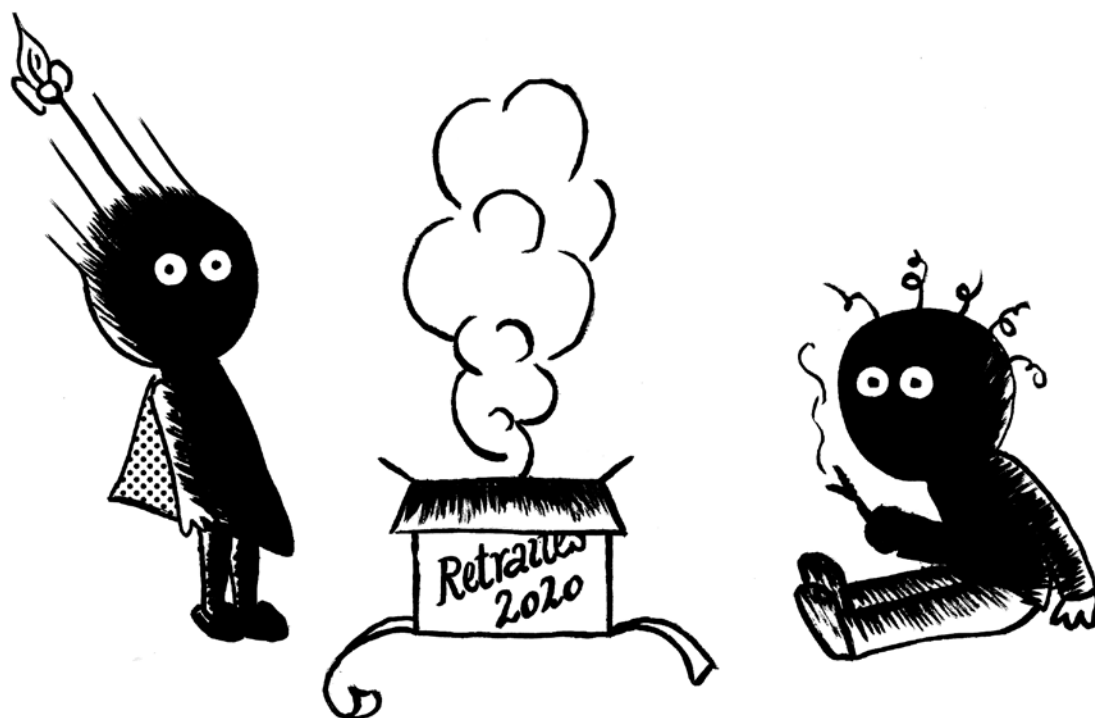
sans statut légal d'obtenir enfin un permis, de sortir de l'ombre, d'avoir une existence légale en Suisse, d'avoir accès aux assurances sociales auxquels certain-e-s d'entre eux-elles cotisaient déjà

mais sans pouvoir en bénéficier, et de mieux se défendre contre les abus patronaux dont elles sont souvent victimes. Pour eux-elles, c'est un espoir et une victoire qui n'ont pas de prix.

Mais cette victoire est également fragile, car les exploiters ne renoncent jamais facilement à leur pouvoir. En témoigne l'empressement des député-e-s UDC genevois-es à Berne à déposer une motion et une initiative parlementaire pour tenter de bloquer l'opération Papyrus. Le moment de faiblesse télévisuelle de la vice-présidente de l'UDC Céline Amaudruz (Mise au point, 26.2.17), qui, après être montée sur ses grands chevaux légalistes, admettait finalement qu'il fallait régulariser ces personnes, aura vite cédé à sa conscience de classe: Quoi? Donner des droits aux surexploité-e-s? Mais vous n'y pensez pas!

La lutte est donc loin d'être terminée, mais pour une fois, ne boudons pas notre plaisir, et répétons l'adage qui n'a jamais été aussi vrai qu'en ce mois de février 2017: la lutte paie! ♦

Davide De Filippo



Ligne rouge franchie à Berne: NON à PV2020

Le parlement fédéral a voté le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le référendum s'organise.

PV2020 • Ça y est, c'est fait: les Chambres fédérales ont adopté le plan Prévoyance vieillesse 2020 (PV2020), qui prévoit le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Avec cette décision, c'est une ligne rouge qui a été allègrement franchie, à laquelle s'ajoute la baisse du taux de conversion LPP. Le débat sur la nécessité de lancer un référendum fait rage au sein du mouvement syndical. L'USS se prononcera sur cette réforme lors de son Assemblée des délégué-e-s extraordinaire vendredi 24 mars. Pour le SIT, les choses sont claires: cette réforme est inacceptable.

COMPENSATION OU CACAHUËTES?

L'USS clamait depuis des mois que seule la version de PV2020 du Conseil des Etats, prévoyant une augmentation de 70 frs de la rente

AVS individuelle, permettrait de compenser l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse des rentes LPP via la baisse du taux de conversion. Mais pour de nombreux et surtout de nombreuses autres syndicalistes et militant-e-s, l'analyse est toute autre: l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, dès lors que l'Egalité, notamment salariale, est encore loin d'être une réalité en Suisse, est une ligne rouge infranchissable. L'augmentation de la rente AVS, finalement adoptée par les Chambres, ne constitue donc que des cacahuètes ne compensant largement pas ce recul historique.

Le Comité présidentiel de l'USS se félicite que le verrou qui bloquait toute augmentation des rentes AVS depuis 40 ans ait finalement sauté. « La voie est ouverte vers un renforcement de l'AVS », peut-on lire dans son communiqué du 16 mars 2017. Une lecture que

ne partage pas Alain Berset, ministre socialiste et père de cette réforme, qui rappelait au Conseil des Etats que les « incitations pour rester plus longtemps sur le marché du travail » font partie du « cœur de la réforme » (voir ci-contre). Le mécanisme d'élévation automatique de la retraite à 67 ans a certes été abandonné, mais pas l'objectif politique de la droite patronale. Or, en matière de verrou, c'est bien à cette droite que le Parlement a confié le pied de biche en sacrifiant l'âge de la retraite des femmes.

VERS LE RÉFÉRENDUM

Le dernier mot reviendra inévitablement au peuple. Les Chambres ont en effet décidé de lier juridiquement l'ensemble de la réforme à l'un de ses aspects pour lequel le référendum est obligatoire: l'augmentation de la TVA. Cette dernière passera en votation le 24 septembre prochain. Si le

ALAIN BERSET DEVANT LE CONSEIL DES ETATS, 7 MARS 2017:

« Je suis très heureux qu'il y ait un accord entre les deux conseils sur la nécessité de compenser. On a vraiment compris qu'il faut faire quelque chose dans ce domaine, mais ça n'est pas la seule question dans ce dossier. J'ai un peu l'impression que c'est l'arbre qui cache la forêt et j'aimerais vous rappeler de quoi est composée la forêt. Ce projet, depuis le départ, a plusieurs objectifs centraux. Premièrement, il s'agit de baisser le taux de conversion. Il s'agit de le baisser vraiment et non pas seulement de manière théorique, soit d'en débattre et d'en parler pendant des années, et que finalement, il ne baisse pas. Deuxièmement, il s'agit d'égaliser l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 65 ans, avec une flexibilisation de la retraite et des incitations pour rester plus longtemps sur le marché du travail. Troisièmement, il s'agit de stabiliser financièrement deux piliers, le premier et le deuxième, qui sont confrontés à des défis qui ne sont pas exactement les mêmes. Peut-être qu'un accord est tombé trop tôt sur tous ces points, parce que c'est un peu comme si tout cela était oublié. Or c'est ça le cœur de la réforme et c'est ça que nous devons réussir. »

peuple la refuse, c'est tout le plan Prévoyance Vieillesse 2020 qui passera à la trappe.

Reste que la question du lancement d'un référendum contre PV2020 reste ouverte, car la récolte de signatures est un acte de mobilisation et de sensibilisation essentiel dans une campagne référendaire. Ce serait également un signal fort donné aux travailleurs et surtout aux travailleuses.

C'est à la construction d'un front d'opposition le plus large possible pour mener cette bataille que se préparent depuis des mois le SIT et de très nombreuses et nombreux militant-e-s syndical-e-s, rassemblé-e-s dans le mouvement des « Assises pour les retraites ». Nous appelons l'USS à rejoindre ce front, pour dire qu'à l'instar de la RIE3, une autre réforme est possible. A condition de mener bataille. ♦

Daive De Filippo

RIE3

Les puissances économiques giflées

La victoire populaire contre la RIE3 est un évènement politique. La population n'a pas voulu avaler la couleuvre de milliards passant des collectivités publiques aux actionnaires.



Conférence du presse du Conseil d'Etat du 12 février 2017, Demir Sonmez ©

Partage des richesses • Avec la RIE3, le monde économique voulait jouer un vrai « coup » et tenter de maintenir le statut pour la Suisse de paradis fiscal à l'échelle mondiale. Paradis fiscal non seulement pour les fortunes étrangères (voir le scandale des Panama Papers dans lequel la Suisse est profondément impliquée), mais aussi pour les grosses entreprises, suisses ou multinationales. Ce que la campagne a montré, c'est qu'elles bénéficient déjà d'une imposition privilégiée et que

les dividendes distribués aux actionnaires battent des records. La population, appelée à se serrer la ceinture, en a été choquée. La campagne a été révélatrice de la cupidité de ces acteurs économique: menaces, chantage, mensonges, prise en otage des PME et des salarié-e-s, millions dépensés mais coûts réels cachés, tout y est passé. Tellement que le Temps titrait fin janvier « comment rater l'inratable ». Le Temps qui, en août 2008, s'inquiétait: « Comment faire avaler à la population du canton une

baisse d'impôts spectaculaire afin de garder un secteur [le négoce des matières premières] riche, opaque et controversé? ». La réponse: « Pour l'instant, tout le monde s'attache à être discret, pour forger un consensus avant que le problème soit porté sur la place publique ». Raté.

BATAILLE DE LONGUE HALEINE

Pour les militant-e-s nombreux-ses à avoir battu la semelle du matin au soir à distribuer des tracts, la campagne a été une intense occasion

d'échanger et d'informer la population, qui n'a pas apprécié qu'on lui refasse le coup de la RIE II. Et pour cause: des milliards de pertes, que classes moyennes et salarié-e-s auraient payés cash, et qui manquent déjà aux villes, aux cantons, aux services publics et aux prestations sociales.

Malgré ce verdict, les milieux économiques n'en démordent pas. A Genève, le Conseil d'Etat n'a pas retiré son projet de loi, alors que la loi fédérale devra être refondue, et que le Conseil fédéral a annoncé une consultation d'ici à l'été. Cette victoire est donc le début d'une nouvelle bataille.

PLUS DE JUSTICE FISCALE

Pour le SIT, les objectifs restent clairs: il faut mettre un frein à l'hémorragie fiscale, développer une fiscalité progressive et une taxation de l'ensemble des bénéfices des entreprises. Il faut mettre fin à « l'optimisation » fiscale à laquelle les riches particuliers ou entreprises peuvent procéder grâce aux astuces offertes par la Suisse, et, surtout, les collectivités publiques ne doivent pas perdre avec la réforme, au contraire: elles doivent recevoir les ressources permettant de relever les défis collectifs, sociaux, économiques, environnementaux, auxquels elles n'ont aujourd'hui plus les moyens de faire face. La taxation est déjà si basse aujourd'hui pour les grosses entreprises (même pas 9 % à Genève – bien loin du 24 % que paient les PME) qu'on peut aisément trouver une solution sans aucune perte à faire payer à la population. ♦

Jean-Luc Ferrière

NOUVELLE COPIE SANS NICHES FISCALES

La nouvelle version de la loi devra supprimer les statuts fiscaux, mais aussi les excès de la RIE2, qui défiscalisent plus de la moitié des bénéfices des entreprises et des dividendes. Elle devra être équilibrée et abandonner les niches fiscales.

La patent box est injustifiable: les brevets garantissent déjà aux entreprises un monopole qui leur permet de fixer des prix surévalués sans concurrence, qui font plus que rembourser leurs dépenses de recherche. Tripler le cadeau par une déduction sur la R&D et la défiscalisation des bénéfices est abusif. Quant à la NID, même son « inventeur » belge plaiderait contre elle!

JUSTICE

Juges Prud'hommes : bientôt les élections

L'élection de nouveaux-elles juges Prud'hommes aura lieu cet automne. Fort engouement chez les militant-e-s.



Tribunal • Le 12 octobre et 23 novembre prochain, le Grand Conseil élira les 242 juges Prud'hommes qui siégeront pour les six prochaines années dès 2018. La juridiction des Prud'hommes, qui traite des litiges de droit privé du travail, a la particularité d'être composée de juges milicien-ne-s, composée pour moitié d'employeurs et pour moitié de salarié-e-s, généralement issu-e-s des rangs syndicaux. Le SIT est en train de constituer la liste des candidat-e-s qu'il présentera sur la liste unitaire de la CGAS.

OUTIL ESSENTIEL

Le Tribunal des Prud'hommes est un outil essentiel à disposition des travailleurs-euses pour se défendre contre les abus patronaux. Sa composition paritaire répond au principe d'être « jugé-e par ses pair-e-s ». Car la relation de travail est une relation complexe. Il y a bien sûr les droits et obligations de chacune des parties, réglementés essentiellement par le Code des obligations et les conventions collectives de travail. Mais il y a également le contexte dans lesquels ces droits et obligations sont exercés : le savoir-faire, le métier, l'organisation et le climat de travail dans lesquels évolue la relation de travail. Autant d'éléments dont la connaissance peut être décisive lorsqu'il s'agit d'évaluer la crédibilité et la légitimité des exigences ou besoins

des parties en conflit. Les juges Prud'hommes se doivent d'appliquer le droit de manière impartiale. Mais le droit n'est pas une science exacte. Il s'interprète s'alimente, à la lumière de chaque situation et de la jurisprudence, pour créer une nouvelle jurisprudence. Et dans cet exercice d'interprétation, la sensibilité du-de la juge, salarié-e ou employeur, peut être déterminante.

NOMBREUX-SES CANDIDAT-E-S

La participation de juges issu-e-s des rangs syndicaux est donc primordiale pour assurer une justice équitable aux salarié-e-s, particulièrement dans un contexte où les protections légales des travailleurs-euses sont très faibles. La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), qui regroupe la quasi-totalité des syndicats genevois, dont le SIT, est en train de constituer la liste de candidat-e-s qu'elle déposera en juin prochain. L'élection, par le Grand Conseil, aura lieu entre le 12 octobre (premier tour) et le 23 novembre (éventuel second tour).

Les militant-e-s du SIT ont été très nombreuses à signaler leur intérêt pour cette fonction. Mais tous-tes ne pourront pas être retenu-e-s. La CGAS a en effet adopté comme principe de répartir les sièges à pourvoir de manière équitable entre les différents syndicats qui la composent. Il sera tenu

compte du nombre de membres de chaque syndicat, et de sa représentativité dans chaque groupe qui composent la juridiction. Les arbitrages sont en cours au sein de la CGAS, et la liste sera adoptée lors de son prochain comité. ♦

Laura Bisiani

CONDITIONS À REMPLIR :

- Être âgé de 18 ans révolus ;
- Exercer depuis une année au moins son activité professionnelle dans le canton ou, pour des personnes sans emploi au moment du dépôt de la candidature, avoir exercé en dernier lieu son activité professionnelle dans le canton pendant une année au moins ;
- Ne pas avoir subi une condamnation criminelle ou correctionnelle pour des faits portant atteinte à la probité et à l'honneur ;
- Ne pas être tombé en faillite ni avoir fait l'objet d'un acte de défaut de biens ;
- Pour les salarié-es étrangers-ères, avoir exercé une activité professionnelle pendant 8 ans au moins en Suisse, dont la dernière année dans le canton de Genève ;
- Être membre du syndicat et le rester jusqu'à la fin du mandat de juge.

PROTECTION DES TRAVAILLEURS-EUSES

Institutions, CGAS et Juristes progressistes débattent de l'impunité patronale

Les infractions pénales des employeurs sont trop rarement condamnées. Il faut que cela change.

Conférence-débat • Le 22 février passé, à l'initiative de la CGAS et de l'Association des Juristes Progressistes (AJP), différentes institutions étaient conviées à l'UOG pour discuter des infractions pénales dans les entreprises ainsi que des mécanismes de défense des salarié-e-s. La soirée a été l'occasion de discuter de la nouvelle Inspection paritaire des entreprises (IPE), du rôle de l'Office

Cantonal d'Inspection des Relations de Travail (OCIRT) ainsi que de l'activité du Ministère public dans la poursuite des crimes et délits commis par une partie non négligeable du patronat.

Les menaces contre les travailleurs et travailleuses plus vulnérables, les faillites frauduleuses laissant les travailleurs-euses avec des mois de salaire impayé, la traite d'être humains

et les ardoises de centaines milliers de francs laissées aux assurances sociales ne sont que quelques exemples d'actes punissables commis par des dizaines d'employeurs.

Les discussions ont amené à un constat sans appel : si la loi prévoit des sanctions contre les patrons-voyous, les peines sont souvent faibles et les condamnations sont rares. En 2015, seules 9 amendes

ont été prononcées pour des infractions sur la sécurité dans le travail, pour un montant total d'environ 30 000 frs, alors que la même année 280 000 travailleurs-euses ont été victimes d'accidents professionnels. Cette même année, les condamnations pour usure ou non paiement de l'AVS ont été insignifiantes au point de ne pas être incluses dans les statistiques officielles alors que 340 travailleurs-euses ont été condamnés-e-s par pour avoir travaillé sans un permis valable. À la différence que les patrons fraudeurs, les salarié-e-s n'ont jamais eu la possibilité de se « mettre en conformité » pour échapper à la peine.

Le problème de l'impunité patronale semble désormais posé. Il s'agit maintenant de poursuivre l'action syndicale et juridique pour que les institutions cessent de détourner le regard face à la criminalité des employeurs-voyous. ♦

TÉLÉTRAVAIL

Une étude de l'OIT confirme qu'il faut légiférer

Une nouvelle étude de l'OIT met en évidence les difficultés du télétravail. Elle demande, comme l'USS, que les personnes concernées bénéficient d'une protection légale.



Santé au travail • Les technologies numériques permettent toujours plus de travailler où et quand on le souhaite: depuis la maison, l'étranger ou même pendant les vacances. Ce qui est positif sur divers aspects: moins de trafic pendulaire et un meilleur équilibre entre travail et famille. Mais, en même temps, les salarié-e-s sont exposé-e-s au risque de travailler plus longtemps, à une intensification du travail et à des interférences entre travail et temps libre. Cela peut provoquer du stress, des maladies et des problèmes sur le plan de la vie sociale, comme le constate une nouvelle étude de l'OIT. Les salarié-e-s qui travaillent régulièrement depuis la maison sont en effet plus stressé-e-s que ceux-celles qui ne travaillent qu'au bureau, et souffrent davantage de problèmes de sommeil et d'angoisses. Il est urgent d'améliorer

la protection des travailleuses-uses contre ces risques.

RECOMMANDATIONS DE L'OIT

Le rapport de l'OIT recommande que tous-tes les salarié-e-s soient traité-e-s sur pied d'égalité. Le télétravail doit de ce fait être pratiqué en conformité avec la loi et librement consenti. Les salarié-e-s qui travaillent à la maison doivent pouvoir continuer à échanger avec leurs collègues. Le temps de travail et l'interdiction du travail de nuit et du dimanche ainsi que les pauses doivent aussi répondre aux prescriptions de la médecine du travail, respectivement de la loi sur le travail. La durée du travail doit être enregistrée, notamment grâce aux applications sur smartphone ou PC.

Il faut aussi urgemment agir sur les questions du matériel, des frais et de la protection des données. Actuellement, les frais de matériel notam-

ment sont souvent reportés sur les salarié-e-s. En Suisse, c'est le cas selon l'interprétation que l'on fait de la loi. Il y a aussi des lacunes législatives dans la protection des données. L'employeur peut ainsi contrôler le comportement des salarié-e-s et même de leurs proches en surveillant leur présence en ligne et le flux des données.

ADAPTER LA LOI SUR LE TRAVAIL À DOMICILE

Les syndicats de l'USS ont décidé à la dernière AD d'inclure systématiquement les requêtes liées au télétravail dans les CCT. D'importantes lacunes demeureront quand même: presque 50 % des salarié-e-s ne bénéficient pas d'une CCT. Pour ces salarié-e-s, il faut légiférer.

Mais comment? Le plus simple serait de rassembler dans un seul texte de loi toutes les dispositions actuelles sur la sécurité au travail et la protection de la santé, le volontariat, ainsi que les questions touchant à la protection des données et aux coûts du télétravail. Le rapport de l'OIT signale qu'il faut aborder sur le plan juridique les répercussions négatives possibles du télétravail. Le Conseil fédéral l'a aussi concédé en 2016, en particulier pour le respect de la sécurité au travail et la protection de la santé.

La loi sur le travail à domicile (LTrD) règle actuellement le travail industriel et artisanal traditionnel effectué à la maison. C'est un paradoxe: il existe des dispositions spéciales dans une loi pour une forme de travail qui n'existe presque plus alors que ce n'est pas le cas du télétravail qui pourtant augmente. Cela ne coûterait pas grand-chose d'adapter la LTrD au télétravail moderne. Conformément au rapport de l'OIT, l'USS demande donc que le Conseil fédéral concrétise les dispositions nécessaires sur le télétravail dans la LTrD et modifie cette loi. **♦**

Luca Cirigliano,
secrétaire central de l'USS
(Adaptation SITinfo)

PROGRÈS DÉMOCRATIQUE

Vendredi 24 février, le Grand Conseil genevois a accepté un projet de loi d'EàG qui propose d'abaisser le nombre de signatures pour faire aboutir les initiatives et les référendums. Une bonne nouvelle pour la démocratie et pour les syndicats, qui pourront se saisir plus facilement de ces outils pour défendre les intérêts des salarié-e-s.

Le nombre de signatures passera de 10 266 à 6 697 pour les initiatives, et de 7 687 à 5 133 pour les référendums (chiffres 2017).

Etant donné que la modification adoptée touche la Constitution, elle passera en votation populaire, probablement à l'automne prochain. **DDF**

OFFENSIVE DE LA DROITE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

La commission de l'économie et des redevances du Conseil national a accepté plusieurs initiatives parlementaires proposées par la droite visant à supprimer de fait la limitation de la durée du travail dans la Loi fédérale sur le travail, et à vider de leur substance les dispositions sur les pauses et le repos, ainsi que sur le travail de nuit et du dimanche, en les excluant du champ de contrôle des inspectrices du travail!

Avec l'ensemble des syndicats, le SIT combatera avec la dernière des énergies ces mesures si elles devaient être un jour acceptées par les Chambres fédérales. **DDF**

NATURALISATIONS COMPLIQUÉES

Par 60,4 % de OUI, le peuple a accepté le 12 février d'alléger la procédure de naturalisation pour les jeunes étrangers-ères de la 3e génération. Il n'a donc pas cédé à la énième campagne outrancière de l'UDC contre cette modification ultra-minimaliste de la Constitution, et c'est tant mieux.

Mais le 1^{er} janvier 2018 entrera en vigueur un durcissement majeur de la procédure de naturalisation pour tous-tes les autres: seul-e-s les détenteurs-trices d'un permis C pourront la demander, et il faudra maîtriser une langue nationale à l'oral (niveau B1) comme à l'écrit (niveau A2).

Alors dépêchez-vous. **DDF**

OPÉRATION PAPYRUS

Un espoir pour des milliers de travailleuses et travailleurs sans statut légal

L'opération Papyrus permettra de régulariser des milliers de sans-papiers à Genève. C'est le fruit de 15 ans de lutte du SIT à leur côté.



Eric Roset ©

Victoire • Ce n'est pas une révolution, mais une avancée majeure dans le long combat que le SIT mène avec le Collectif de soutien aux sans-papiers (CSSP) pour la régularisation des travailleuses sans statut légal. Le projet Papyrus, négocié par le SIT et d'autres membres du CSSP avec les autorités cantonales et fédérales depuis six ans, en assouplissant et en objectivant les critères de régularisation prévus par la trop restrictive Loi fédérale sur les étrangers-ères, devrait permettre de légaliser le séjour de centaines – peut-être de milliers – de travailleuses et travailleurs sans-statut légal. La fin d'une hypocrisie monumentale pour celles-celles qui pourront en bénéficier, et un pas en avant décisif dans la lutte contre la surexploitation des migrant-e-s.

PLUSIEURS REVENDICATIONS ENTENDUES

Avec l'opération Papyrus, on retrouve plusieurs revendications du SIT et non des moindres. En fixant des critères simples et objectifs, cette opération permettra à un nombre important de personnes bien intégrées, dont une majorité de famille, de déposer une demande de régularisation avec enfin des garanties de succès et des perspectives d'avenir alors qu'au cours de ces 15 dernières années, à peine 4000 personnes ont vu leur situation se stabiliser dans toute la Suisse, dont plus de 2000 pour le seul canton de Genève, par la faute de critères flous et arbitraires. En facilitant la régularisation des personnes sans statut légal bien intégrées, on leur donne la possibilité de défendre leurs droits : face à des patrons-voyous, à des logeurs peu scrupuleux ou à des

réseaux criminels. On leur permet un accès total à la justice et pour les plus jeunes d'entre eux-elles un vrai accès à l'apprentissage. En leur accordant un statut, on leur fournit les armes leur permettant de lutter sans craintes, aux côtés des syndicats, contre le dumping social et salarial dont ils sont souvent victimes.

ASSAINIR L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Le SIT se réjouit tout particulièrement d'un autre volet prévu par l'opération Papyrus et qui correspond pleinement à ses revendications initiales : la mise sur pied d'un dispositif d'assainissement des secteurs économiques particulièrement touchés par le travail au noir des entreprises et la sous-enchère salariale. La construction, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage mais surtout l'économie domestique sont particulièrement touchés par ces problématiques. Une large campagne sera conduite dans l'ensemble de ce secteur pour contrôler le respect des conditions fixées par le contrat-type de travail, démontrant ainsi la volonté des autorités à considérer désormais l'économie domestique comme un secteur à part entière.

OPÉRATION À CONCRÉTISER

Au cours des six dernières années, le SIT, aux côtés d'autres associations de défense de migrant-e-s sans statut légal, a mené d'intenses négociations pour l'aboutissement de ce projet, apportant son expertise et sa connaissance pointue des réalités du terrain.

Il s'agit maintenant pour lui de se préparer à tout mettre en œuvre pour que l'opération Papyrus puisse se concrétiser de la manière la plus efficace.

Fort de cette victoire d'étape, le SIT continuera bien sûr à s'engager aux côtés des travailleuses et travailleurs les plus précaires pour la défense et l'amélioration de leurs droits et se battre aux côtés des personnes migrant-e-s pour une politique migratoire ouverte et solidaire. ♦

Thierry Horner

OPÉRATION PAPYRUS : LES CRITÈRES EN BREF

- 5 ans de séjour pour les familles avec enfants (s) scolarisé-e (s), 10 ans de séjour pour les autres
- Avoir un ou plusieurs emplois
- Être indépendant-e financièrement
- Avoir un niveau A2 de français
- Ne pas avoir de condamnation pénale



Manif pour la régularisation des sans papiers, Berne, 15 mars 2003

15 ans de lutte aux côtés des sans-papiers

Collectif de soutien, permanences spécifiques, assemblées, lobbying et négociations, le SIT lutte depuis 15 ans pour la régularisation des sans-papiers.

Rétrospective • Le SIT est engagé depuis plus de 15 ans aux côtés des travailleurs et travailleuses sans statut légal pour la défense de leurs droits fondamentaux. Sans cet engagement constant et déterminé, et sans la mobilisation exemplaire des travailleuses et travailleurs sans statut légal, l'opération Papyrus n'aurait sans doute jamais vu le jour.

Le SIT figure parmi les organisations fondatrices du Collectif de soutien aux sans-papiers (CCSP) en 2001. En 2002, il ouvre les premières permanences syndicales spécifiques à leur situation. Les travailleurs-euses sans statut légal viennent y annoncer leur situation, constituer un dossier et signer une procuration attestant que le SIT prend leur défense en cas de contrôle de police.

En 2003, ce sont plusieurs centaines de travailleurs-euses sans-papiers qui prennent leur cou-

rage et leur destin en main en participant à la 1^{ère} assemblée que le SIT organise. Ils-elles y votent une résolution demandant une régularisation collective, revendication que le CCSP relaie auprès du Conseil d'Etat. 1800 dossiers sont déposés auprès de ce dernier, attestant l'existence de ces travailleurs-euses et leur apport à l'économie du canton.

Un rapport de groupe d'experts (auquel le SIT a participé) et une assemblée plus tard (2004), le Conseil d'Etat reconnaît le problème et s'engage à demander 5000 permis à Berne pour l'économie domestique.

Après le long et sombre tunnel des années Blocher, le SIT lance l'idée d'une nouvelle assemblée en 2010 pour relancer le processus. Le Conseil d'Etat nomme un nouveau groupe d'expert-e-s avec le coordinateur du Collectif, des représentant-e-s du SIT, du CCSP et du CSP, dont les travaux aboutiront à l'opération Papyrus. **TH**

EN CHIFFRES

76 000

C'est le nombre estimé de travailleurs-euses sans statut légal en Suisse, selon la dernière étude en la matière.

13 000

C'est le nombre de travailleurs-euses sans statut légal à Genève. 75% dans le secteur de l'économie domestique, dont 90 % de femmes.

4 000

C'est le nombre infime de sans-papiers régularisé-e-s dans toute la Suisse en 15 ans, dont plus de 2000 dans le seul canton de Genève.

4 500

C'est le nombre de dossier constitués par le SIT depuis l'ouverture de ces permanences en 2002.

590

C'est le nombre de personnes régularisées à Genève depuis 2015 dans la phase-test de l'opération Papyrus.



PARCS & JARDINS

Les travailleurs se mobilisent pour une nouvelle convention collective

Travailleurs et patrons genevois se rencontrent depuis le début de l'année pour négocier une nouvelle convention collective de travail dès le 1^{er} janvier 2018.

Négociations • Après les démarches infructueuses menées par les partenaires sociaux pendant environ trois ans tendant à l'établissement d'une CCT romande, c'est au tour de la CCT genevoise de se refaire une jeunesse. La CCT genevoise actuellement en vigueur date de 2008 et n'est plus vraiment adaptée aux problématiques rencontrées dans ce secteur. Il s'agit pour les travailleurs d'une excellente occasion pour améliorer les conditions de travail et de salaire. Un cahier de revendications a été établi, et une délégation de travailleurs a été élue pour participer aux négociations.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Dans le deuxième semestre de 2016 et

début 2017, les travailleurs se sont rencontrés lors de plusieurs assemblées générales organisées par les syndicats afin d'élaborer un cahier de revendications. Lors d'une de ces assemblées, les travailleurs ont également élu une délégation composée des collègues qui accompagnera les représentants syndicaux pendant la durée des négociations.

La participation de la délégation des travailleurs aux séances de négociation (pendant les heures de travail) devra être négociée avec les patrons pour qu'elle ne représente pas une péjoration pour le travailleur délégué tant au niveau du salaire que de la comptabilité de ces heures (horaire annuel, vacances, treizième, etc.).

NOMBREUSES REVENDEICATIONS

Lors des AG, les travailleurs se sont distingués par une excellente capacité d'analyse des différentes problématiques du secteur ainsi que par une très bonne compréhension de la réalité économique qui traverse la profession. Les travailleurs ont mandaté les syndicats pour obtenir notamment de substantielles augmentations de salaire, la limitation de la flexibilisation des horaires et du travail temporaire, et de meilleures protections en cas d'intempéries.

Un calendrier de négociation a été convenu avec un rythme d'environ deux séances par mois. L'objectif est de conclure ces négociations vers la fin juin 2017. Les syndicats organiseront

prochainement des AG intermédiaires d'information et décisionnelles. Le SIT appelle les travailleurs du secteur à y rester attentifs et à y participer. Seule la mobilisation permet de gagner. **♦**

Jorge Klappenbach

LES REVENDEICATIONS EN BREF

- Augmentation salariale de 135 francs mensuels ou 75 centimes de l'heure;
- Unification des paniers avec un prix forfaitaire de 25 francs par jour;
- Diminution de la flexibilité du temps de travail (réduction des écarts horaires selon les saisons);
- Majoration de 25 % pour les samedis travaillés en période de plantation;
- Obligation d'établir un contrat de travail écrit avec le détail des conditions prévues à l'engagement (mesure de lutte contre le dumping salarial);
- Diminution du temps d'essai;
- Délai de congé de 3 mois à partir de la 3^{ème} année de service;
- Indemnité, en cas de licenciement, d'un montant proportionnel à la durée de l'emploi;
- Véritable treizième salaire calculé sur l'intégralité du salaire AVS;
- Paiement des heures destinées à la recherche d'un nouvel emploi;
- Augmentation du nombre de jours indemnisés en cas de naissance et de décès;
- Amélioration des contrôles de chantiers et des entreprises;
- L'introduction de nouveaux droits syndicaux;
- Limitation du travail temporaire;
- Protection de la santé en cas d'intempéries;
- Mise en place d'un plan social en cas de fermeture de l'entreprise.

PETITE ENFANCE

Pétition pour améliorer les remplacements

Les syndicats ont remis une pétition munie de 600 signatures du personnel éducatif dans les crèches de la ville de Genève.

Sonnette d'alarme • Surcharge, fatigue, rocamboles en cours de journée pour jongler avec les taux d'encadrement, le personnel éducatif est en surchauffe. C'est ce que dénonce le personnel signataire de la pétition syndicale remise à la Conseillère administrative de la Ville de Genève. Un changement complet de l'organisation des remplacements dans les structures d'accueil de la petite enfance est réclamé, car ils ne sont plus correctement assurés. Les directives du Service de la Ville de Genève ainsi que la pratique consistant à ne plus remplacer les premiers jours d'absences et à avoir recours à du personnel

interne ont des conséquences néfastes. Les jours de congés ne sont plus respectés, la planification des horaires est sans cesse chamboulée au dernier moment et le personnel à temps partiel est soumis à de fortes pressions pour accepter de pallier à l'insuffisance de recours à du personnel de remplacement externe. Du point de vue des normes d'encadrement, les consignes en vue de faire des économies dans ce secteur conduisent à travailler à flux tendu.

Cette situation est problématique tant du point de vue de la qualité de l'accueil des enfants que pour la santé du personnel. Elle engendre des conflits et

le climat de travail se détériore. La « sur-adaptation » constante imposée aux équipes a pour conséquence un mal-être, de la démotivation, voire des épuisements professionnels. En plus du recours au personnel en place pour « boucher les trous », le système actuel prévoit que chaque institution ou secteur se constitue un réseau de remplaçant-e-s à l'appel ou engagé-e-s à des taux minimes avec pour conséquence que les conditions de travail sont précaires et ne permettent pas de bénéficier de tous les avantages accordés au personnel fixe. Une situation peu enviable et décourageante dans un contexte de pénurie, ce qui empêche d'avoir assez de personnel formé disponible pour effectuer les remplacements. Un pool de remplacement plus large doit être mis sur pied et des moyens supplémentaires doivent être accordés pour garantir au personnel éducatif un travail serein. Les vagues promesses d'étudier la question ne suffiront pas. **♦**

Valérie Buchs

FONCTION PUBLIQUE

Réévaluations de fonctions: le Conseil d'Etat en roue libre

Alors que le Conseil d'Etat a rompu les négociations sur SCORE, le tribunal administratif vient de faire sauter le verrou du blocage des réévaluations de fonctions.



Salaires • Coup de tonnerre: la Chambre administrative vient d'ordonner au Conseil d'Etat de traiter la demande de réévaluation salariale formulée par les maître-sse-s d'éducation physique. Une demande légitime, dont le blocage en raison du projet SCORE n'est plus acceptable. C'est une très bonne nouvelle pour les salarié-e-s de l'Etat et du secteur subventionné en attente d'une réévaluation collective de leur fonction. Egalité de traitement oblige, leurs demandes devront être également être traitées. Le Conseil d'Etat sera peut-être tenté d'accélérer la mise en œuvre du projet SCORE, visant à revoir de fonds en comble la politique salariale de l'Etat. Sauf qu'il rencontrera sur sa route l'opposition des syndicats. Parce que ce projet est en l'état inacceptable, et ce n'est pas la rupture des négociations décidée par le Conseil d'Etat qui arrangera les choses

(DÉ)BLOCAGE DES RÉÉVALUATIONS

Au motif du lancement du projet SCORE visant à revoir complètement la grille salariale de l'Etat et la méthode d'analyse des fonctions permettant de fixer le salaire, le Conseil d'Etat avait bloqué dès 2010 toute demande de réévaluation de fonction selon les critères en vigueur. Depuis, il aura fallu des mouvements de grève épiques pour que

quelques fonctions obtiennent une réévaluation malgré ce blocage, notamment les aides soignant-e-s de l'hôpital et les assistant-e-s sociaux-ales du Service de protection des mineurs et du Service de protection des adultes.

Les maître-sse-s d'éducation physique avaient reçu la même fin de non-recevoir que les autres, toujours au motif que leur demande seraient traitée dans le cadre du projet SCORE. A l'aide de leur association, ils-elles ont décidé de saisir la justice. Et le jugement de la Chambre administrative est sans appel: « Si on peut comprendre la volonté du Conseil d'Etat de bloquer, pendant un certain temps, toute réévaluation afin de procéder à la révision du système d'évaluation des fonctions, [] force est de constater que, plus de quatre ans après l'entrée en vigueur initialement prévue de Score, cette révision n'a toujours pas abouti. » Ce refus « s'apparente à un déni de justice », rapporte la Tribune de Genève.

SCORE EN HAUTE MER

En 2010, le Conseil d'Etat annonçait aux syndicats la mise en chantier de son navire amiral, le projet SCORE. Un sous-marin plutôt: à peine annoncé, il disparaissait sous l'eau pour ne réapparaître qu'en 2013, soi-disant afin de débiter les négocia-

tiations. Que nenni, il change de capitaine (de Conseil d'Etat) et plonge immédiatement à nouveau dans les profondeurs pour ne réapparaître qu'à l'automne 2015, un accord sur les modalités de négociations enfin signé durant l'été. S'en suit alors une longue exploration de ses entrailles par le Cartel intersyndical, sans plan et à la lampe de poche, sous la seule conduite de l'Office du personnel de l'Etat, pour découvrir petit à petit que l'accès à la salle des machines reste fermée, et que la structure menace de s'effondrer sur elle-même, faute de solidité dans sa conception et dans les matériaux utilisés. Et plutôt que de répondre aux critiques et d'accéder aux demandes de corrections du Cartel, le Conseil d'Etat rompt unilatéralement les négociations en décembre 2016, en annonçant qu'un projet de loi sera soumis à consultation en février 2017. Le sous-marin replonge alors dans les abysses et n'a toujours pas réapparu à ce jour.

Cette manière de faire est inacceptable. Soit le Conseil d'Etat accepte véritablement de négocier, soit nous nous emploierons à couler définitivement ce projet mal conçu, mal ficelé, et mal piloté. ♦

Davide De Filippo

CONSTRUCTION

Licenciement collectif chez Walo

Walo ferme sa succursale genevoise. Les ouvriers en lutte pour obtenir un plan social digne de ce nom.

Mobilisation • Coup de massue pour 41 ouvriers de l'entreprise Walo SA. Le 21 février dernier, la société Walo Bertschinger SA, l'une des plus importantes de Suisse, a informé l'ensemble de son personnel qu'un audit avait montré que des pertes importantes avaient été réalisées pendant l'exercice comptable 2016 sur le site de leur

succursale à Satigny. Considérant qu'elle ne pouvait raisonnablement attendre une amélioration pour les années 2017 et 2018, la société Walo SA a informé son personnel de l'ouverture d'une procédure de consultation concernant un éventuel licenciement collectif lié à la fermeture possible de sa succursale genevoise.

Réunis en Assemblée générale le 27 février dernier, à l'appel des 3 syndicats de la construction, SIT, SYNA et UNIA, l'ensemble du personnel a exigé notamment de leur employeur une prolongation du délai de consultation au 31 mars 2016 et l'ouverture de négociations pour un plan social digne de son nom, ce d'autant que de nombreux travailleurs sont âgés de plus de 50 ans.

Pour ces derniers, les conséquences d'un licenciement pourraient s'avérer dramatiques. Aux mieux, ces maçons d'expérience qui travaillent pour Walo depuis 20, 25 ou 35 ans, rejoindront la cohorte de travailleurs temporaires et participeront malgré eux à la précarisation généralisée du secteur de la construction. Au pire, ils ne retrouveront plus d'emploi, perdront leur droit à la retraite anticipée à

60 ans, et finiront à l'aide sociale. Après deux séances de négociations, les dirigeants de Walo SA n'ont pas évolué dans leur position initiale et propose toujours des miettes aux salariés. Aussi, lors d'une nouvelle AG tenue le 16 mars, ces derniers ont décidé de durcir le ton et de bloquer le 17 mars au matin, avec le soutien de leurs syndicats, la totalité des chantiers de leur entreprise sur le canton jusqu'à l'obtention d'un plan social permettant d'atténuer véritablement les conséquences du licenciement collectif qui les attend, sur le plan économique mais également social. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les ouvriers sont déterminés à lutter ensemble pour à obtenir gain de cause. ♦

Thierry Horner

8 MARS 2017

Retraite à 65 ans pour les femmes, c'est non !

Dans de nombreux cantons, la journée du 8 mars aura été placée sous le signe de la mobilisation contre le plan Prévoyance Vieillesse 2020.



Mobilisation • A l'occasion de la Journée de lutte pour les droits des femmes, un rassemblement s'est tenu à Genève, ainsi que dans d'autres cantons, pour dénoncer l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes dans le projet de Prévoyance Vieillesse 2020 alors que l'égalité n'est de loin pas réalisée.

La réforme des retraites PV2020, (adoptée par les Chambres fédérales le 17 mars), prévoit : l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans

et la baisse de 6.8% à 6% du taux de conversion pour toutes et tous, qui réduirait les rentes d'environ 12%. Au total, cette réforme prévoit une économie de 1.3 milliards de francs sur le dos des femmes, qui seront ainsi doublement pénalisées, puisqu'elles devront cotiser pendant une année de plus pour toucher des rentes du 2^e pilier réduites. C'est comme si les femmes devaient travailler 2 heures 30 de plus par semaine pendant 20 ans ! Une situation d'autant plus absurde qu'elle accroîtrait la concurrence sur le marché du travail au détriment des jeunes et ferait augmenter le chômage.

LES FEMMES, ÉTERNELLES SACRIFIÉES PENDANT LA VIE ACTIVE...

Ce sacrifice est d'autant plus inacceptable que les femmes sont déjà discriminées tout au long de leur vie professionnelle. En raison des inégalités salariales, elles perdent en effet chaque année plus de 7 milliards de francs. Une différence salariale entre les femmes et les hommes de près de 20% en moyenne qui n'est pas près de

se résorber. Les contrôles dans les entreprises et les sanctions en cas de discrimination salariale ne sont toujours pas instaurés et le durcissement de la loi sur l'égalité se fait attendre. Ce sont également les femmes qui assument, pendant leur vie active et une fois arrivées à la retraite, la majeure partie du travail non rémunéré au sein de la famille. Enfin, les secteurs dans lesquels les femmes sont les plus nombreuses sont également les moins bien rémunérés. 70% des personnes touchant moins de 4000 francs par mois sont des femmes. Ce qui peut les placer en situation de dépendance et augmente leur vulnérabilité par rapport à la violence conjugale.

Ces discriminations rencontrées par les femmes dans la vie active ont pour conséquence qu'elles touchent déjà des retraites très inférieures à celles des hommes. En raison des bas salaires, des temps partiels ainsi que des interruptions de carrière pour s'occuper des enfants et des proches, quatre femmes sur dix ne touchent aucune rente du 2^e pilier et doivent vivre avec la seule AVS. En moyenne, les rentes du 2e pilier touchées par les femmes sont inférieures de moitié à celles des hommes. De fait, les femmes forment la majorité des personnes en situation de pauvreté en Suisse. Une fois arrivées à la retraite, le nombre de femmes qui doivent avoir recours aux prestations complémentaires est le double de celui des hommes. Les femmes payent déjà le plus lourd tribut tout du long de leur vie. C'est pourquoi cette réforme est inacceptable car elle leur ferait porter le plus gros des économies, alors que l'égalité dans les faits n'est pas au rendez-vous. Les hommes ne doivent pas s'y tromper, l'élévation de l'âge de la retraite des femmes n'est que la première étape vers l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans pour toutes et tous ! Une bataille référendaire indispensable va s'ouvrir. **♦**

Comité genevois d'organisation du 8 mars (adaptation SITinfo)

« Qu'on nous garantisse d'abord l'égalité, la fin des violences et des places en crèches pour nos enfants »

Brefs extraits du discours prononcé par Chloé de Senarclens au nom du comité d'organisation lors du rassemblement du 8 mars à Genève.

L'année écoulée a été noire pour les femmes du monde entier. Partout, les gouvernements réactionnaires veulent limiter nos droits, légiférer sur nos corps et sacrifient les mesures qui assureraient notre protection. Nous sommes aujourd'hui solidaire des femmes de Russie, de Pologne, d'Italie, d'Argentine, des Etats-Unis et d'ailleurs qui se rassemblent en cette Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, qui font grève et qui

montrent que nous ne sommes pas une donnée statistique négligeable, mais la moitié de l'humanité, qui a droit à la vie et à l'intégrité. Elles se battent contre les restrictions au droit à l'avortement, les violences sexistes, le refus d'accorder l'asile à celles qui fuient les violences et la guerre en Syrie et ailleurs.

La Suisse n'est pas en reste dans ce courant ultra-conservateur et néolibéral qui nous sacrifie : dans 10 jours, les chambres fédérales devront

s'être mises d'accord sur une réforme majeure des retraites : « la réforme Prévoyance Vieillesse 2020 ».

Si certains points de ce projet restent encore sujets à débat, il y a une chose sur laquelle tout le monde est d'accord : C'est nous, les femmes, qui allons la payer. [...]

Qu'on nous garantisse d'abord l'égalité des chances et des salaires, la fin des violences et du harcèlement sexuel au travail, des places de crèches pour nos enfants avant de

nous demander de travailler d'avantage!

Nous sommes abasourdiées de constater que cela n'émeut personne aux chambres fédérales, qui se passent le ballon pour savoir si un susucré de 70 frs par mois sera distribué au bon peuple pour faire passer la pilule!

Nous voulons aujourd'hui créer un réseau solidaire fort qui fera opposition à la réforme Prévoyance Vieillesse 2020 par referendum s'il passe les portes du parlement.

Nous demandons à nos alliés de nous soutenir dans cette démarche, et de ne pas faire de concessions sur notre dos. Nous leur demandons de nous prouver aujourd'hui que leur positionnement féministe n'était pas fait que pour nous plaire et obtenir notre adhésion et nos forces, et ne sera pas sacrifié sur l'autel des assurances, des banques et des caisses de retraites, mais qu'il sera suivi d'actes. **♦**



Le syndicat, ma passion !

Elue le 26 novembre 2016 à la vice-présidence du SIT, Ana-Paula Feraz, militante dans le secteur des soins à domicile, nous parle de son entrée au syndicat.

Portrait • Originaire d'un petit village près de Porto, Ana Paula Feraz est née à la campagne. A 18 ans, elle se marie et rejoint son époux à Genève en 1991. Elle plonge dans la culture suisse en décrochant un emploi de gouvernante dans une famille genevoise pure souche, s'inscrit aux cours de français à l'université ouvrière de Genève. Trois ans après son arrivée, pour-

suivant son rêve de travailler dans le secteur des soins auprès des personnes âgées, elle obtient un poste d'auxiliaire d'aide-familiale à l'Association genevoise d'aide à domicile, devenue aujourd'hui l'Institution de maintien à domicile (IMAD), son employeur actuel. 23 ans au service de la personne dans le besoin, au cours desquelles, Ana-Paula se forme pour obtenir une certifica-

tion. Tour à tour, elle obtient les certificats fédéraux de capacité d'aide-familiale, d'aide en soins et santé communautaire et plus récemment celui d'assistante sociaux éducative pour compléter son panel de compétences. Aujourd'hui, elle occupe un poste d'ASSC dans une unité d'accueil temporaire de répit. Depuis son entrée dans cette institution, elle connaît le rythme des


horaires irréguliers, elle travaille week-end, jours fériés, festifs, la nuit, avec assiduité et persévérance.

Ana Paula, comment es-tu arrivée au syndicat ?

Le syndicat m'a toujours passionnée. Je le considère comme une porte ouverte, prêt à entendre tout le monde dans l'optique de chercher la résolution d'un problème, pour redonner confiance aux personnes confrontées à la précarité et les accompagner dans la défense de leurs droits.

C'est par le biais d'une collègue de travail que je me suis rapprochée du SIT il y a une dizaine d'années. J'ai manifesté, milité avec les membres du SIT parce que je me suis tout de suite reconnue dans le caractère interprofessionnel de ce syndicat et je me suis laissée convaincre par le style posé, combatif mais respectueux qui en émane. C'est en 2012, que je me suis syndiquée pour représenter le personnel au sein de la commission paritaire de IMAD. Après toutes ces années, j'ai ressenti la nécessité de m'investir encore plus pour l'intérêt collectif et j'ai choisi le SIT. La mission, les valeurs, les batailles qui y sont menées me correspondent si bien que l'année dernière j'ai accepté de relever le défi de la vice-présidence aux côtés de Diego Cabeza (Président) et Alberto J. Fernandes (vice-président) qui sont deux personnes chaleureuses et professionnelles.

Que peux-tu nous dire de l'évolution des conditions de travail dans le secteur des soins à domicile ?

La charge de travail a considérablement augmenté avec le vieillissement de la population, la diminution de la durée de séjour à l'hôpital qui implique des sorties de patients le samedi sans que les effectifs soient adaptés en conséquence. Pour compenser, les équipes font plus de week-end, plus d'heures supplémentaires, certaines personnes reviennent volontairement sur leur jour congé ou acceptent de modifier en dernière minute leur planning. Le personnel est fatigué, tombe plus facilement malade et le taux d'absentéisme explose. Les restrictions budgétaires annoncées m'inquiètent tant pour le personnel que pour la population. Mais je ne baisse pas les bras, au contraire c'est une raison de plus pour continuer la bataille, recruter de nouveaux membres, rester solidaire et croire à de meilleurs jours. 

Propos recueillis par Mirella Falco

Décisions du SIT et de la CGAS

LE COMITÉ SIT DE JANVIER ET FÉVRIER 2017 A :

- été informé de la réponse négative du Conseil fédéral à l'opposition du SIT à l'extension de la CCNT de Hôtellerie-restauration
- fait le point de situation sur la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse »
- discuté des enjeux du secteur de l'économie domestique
- discuté de la campagne contre la RIE III
- fait un bilan des Assises romandes de la Retraite
- discuté de l'opération Papyrus et s'est félicité pour tout l'investissement du SIT dans la défense des travailleuses sans-papiers depuis 2000
- préparé la journée du 8 mars
- fait le point sur la constitution des listes pour les élections des juges prud'hommes
- approuvé les engagements de deux nouvelles secrétaires syndicales: Sandra Froidevaux et Marlène Carvalho Barbosa

LE COMITÉ CGAS DE JANVIER ET FÉVRIER 2017 A :

- adopté la clé de répartition de constitution des listes pour les élections des juges prud'hommes
- fait un bilan des votations de février 2017 sur le plan fédéral et cantonal
- dressé un bilan de la campagne contre la RIEIII et salué la participation de tous les militant-e-s
- fait le point sur les débats parlementaires sur le PV2020
- discuté des perspectives syndicales des Assises romandes de la retraite et du lancement d'un référendum contre PV2020
- parlé de la journée du 8 mars 2017
- Commencé les préparatifs du 1er mai 2017
- adopté les priorités syndicales 2017 dans la poursuite de la lutte contre les politiques d'austérité :
 - a) contre PV2020
 - b) contre le RIE III fédérale et cantonale
 - c) contre la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse »

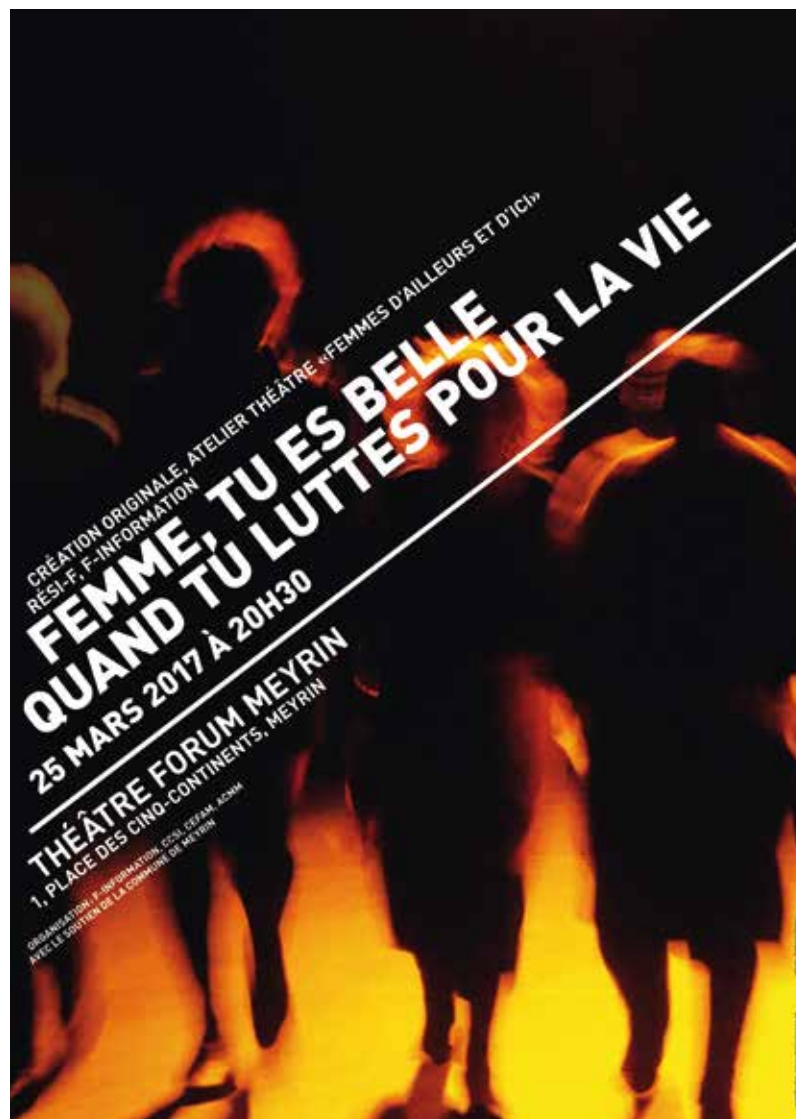
Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT

Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève ?

Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse:
sitinfo@sit-syndicat.ch



Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source: lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si elle souhaite rester anonyme.



L'atelier théâtre « femmes d'ailleurs et d'ici » s'est constitué en 2014 pour créer un spectacle pour les 20 ans du réseau interculturel d'échanges de savoirs pour les femmes. L'accueil enthousiaste du public a donné envie à l'équipe de continuer sur sa lancée. Elle présente aujourd'hui son deuxième spectacle.

Des femmes ont quitté leur pays, souvent dans des circonstances difficiles pour tenter de bâtir une vie ici avec l'espoir d'un avenir choisi. Elles se racontent là-bas et ici, nous font écouter chansons et poèmes qui parlent de chez elles et font résonner en nous des sentiments puissants: le tourment de l'amour, l'injustice, la violence, l'espoir... L'une raconte, le chœur répond, porteur de la parole de toutes les femmes. Comme des milliers d'autres elles ont sauté dans cette nouvelle vie avec une force inimaginable, se sentant parfois princesse, parfois invisible!

Comédiennes

Raisha Ahamed Akram, Fatma Antenen, Dorkas Blanco, Milena Cardona, Zahia Chourab, Gerda Ferrari, Denyse Huc, Fatima Nallet, Mehrnegar Pashakhani, Francesca Romulus, Indira Saballos

Mise en scène

Catherine Hess, en collaboration avec Indira Saballos

Petite restauration et buvette avant et après le spectacle.



OPERATION PAPYRUS

Régularisation des travailleuses et travailleurs sans- papiers

Le SIT ouvre, dès le 6 mars 2017, ses permanences d'information et de constitutions des dossiers

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleurs et travailleuses sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

Permanences dès le 6 mars 2017 au SIT

- **Lundi de 14 h à 20 h (rez-de-chaussée)**
- **Jeudi de 14 h à 17 h (3^e étage)**
- **Vendredi de 9 h à 12 h (4^e étage)**

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch •

DES MOYENS ?

En 10 ans avec le même taux d'occupation, je suis passé de 27 à 127 dossiers. Je suis passé de travailleur social à gestionnaire : je ne fais plus "avec" mais "à la place de". Et aucun moyen supplémentaire ! Je pense qu'il s'agit d'un choix... politique !

En l'espace de quelques années, mes dossiers sont passés de 70 à 120. Je fais du management, plus de social, et je n'ai plus le temps pour les bénéficiaires....

DES BESOINS ?

GROUPES DE TRAVAIL ?

FAIRE AUTREMENT ?

CONTRATS DE PRESTATIONS ?

QUELLES PRESTATIONS ?

Les politiques d'austérité appliquées année après année, qu'elles soient linéaires ou différenciées, compressent jour après jour le travail social, sa mission, ses valeurs. Après un dossier en décembre 2015 et un manifeste du social en mai 2016, les travailleurs et travailleuses du secteur sentent que leur profession leur échappe... Comment faire plus et mieux avec toujours moins ? Comment faire face aux problématiques qui se multiplient et se dramatisent sans accompagnement supplémentaire ?

C'EST POUR ÉVOQUER CES QUESTIONS QUE NOUS VOUS INVITONS À UNE SOIRÉE DE PROJECTION DU

FILM MOI, DANIEL BLAKE

DE KEN LOACH. LA PROJECTION SERA SUIVIE D'UN INÉVITABLE ET NÉCESSAIRE DÉBAT.

21 MARS 2017
19H
UNIVERSITÉ OUVRIÈRE DE GENÈVE

genève@avenirsocial.ch

avenirsocial

Genève Arbeit Schweiz
Travailleur Social Suisse
Lavoratori Sociali Svizzera
Lavor socialista Svitza

ssp  **vpod**


SIT
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

metro BOULOT kino





Saison 2016-2017

Mardi 28 mars 2017 à 19 h

Les fils de la terre

Documentaire de Edouard Bergeon et Luc Golfin (France, 2014, 89')



Christian Bergeon tombe dans les bras de son fils Edouard. Il vient d'ingérer des pesticides et ne s'en relèvera pas. Devenu journaliste, Edouard Bergeon présente Sébastien Itard, producteur de lait dans le Lot, qui partage bien des points communs avec son père. Il donne à voir un monde agricole soumis aux pressions des banques, des instances économiques et de l'environnement familial: charge de travail, surendettement, dépression, médicaments, tentative de suicide. La vie l'emportera pourtant grâce à la création de la coopérative de distribution de lait Cant'Avey'Lot.

La projection sera suivie d'une discussion avec **Yvan Droz**, chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut des hautes études internationales et du développement

Davantage d'informations: www.metroboulotkino.ch – metroboulotkino@gmail.com
!!! ATTENTION Changement de lieu en 2016-2017 !!!


LE COURRIER

FONCTION
CINEMA

Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

Assemblée d'information sur l'opération Papyrus

Le 28 février 2017, près de 2000 travailleuses et travailleurs sans statut légal ont participé à la soirée d'information sur l'opération Papyrus organisée par le Collectif de soutien aux sans-papiers. Le Palladium était plein à craquer, à tel point qu'il fallut improviser une séance à l'extérieur pour 500 d'entre eux-elles qui n'ont pas pu entrer dans la salle.

Une assemblée mémorable, qui restera marquée d'une pierre blanche dans leur long combat pour sortir de l'ombre. 

Davide De Filippo

Photos à l'intérieur: Eric Roset

Photo à l'extérieur: Alberto Campi, WeReport



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.